

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

- |                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| - Nom commercial                  | SOLKANE® 365 mfc            |
| - Nom Chimique                    | 1,1,1,3,3-pentafluorobutane |
| - No.-CAS                         | 406-58-6                    |
| - REACH : Numéro d'enregistrement | 01-0000017653-68            |

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations de la Substance/du Mélange

- Agent moussant
- Solvant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société

SOLVAY FLUOR GmbH  
HANS-BOECKLER-ALLEE 20  
30173, HANNOVER  
GERMANY  
Tel: +49-511-8570  
Fax: +49-511-8572146

 **service chimie**

5 place de l'Eglise  
74400 Saint Thibault des Vignes  
France

+33 (0) 164 308 922  
+33 (0) 164 308 749  
[hse@service-chimie.fr](mailto:hse@service-chimie.fr)  
[www.service-chimie.fr](http://www.service-chimie.fr)

Adresse e-mail

[manager.sds@solvay.com](mailto:manager.sds@solvay.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]  
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59  
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

**Avis de non-responsabilité**

Le symbole ® indique une marque déposée aux États-Unis et le symbole ™ une marque commerciale aux États-Unis. La marque peut également être déposée, faire l'objet d'une demande de dépôt ou être une marque commerciale dans d'autres pays.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008 )

Liquides inflammables, Catégorie 2

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) No 1272/2008

**Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

- No.-Index 602-102-00-6 1,1,1,3,3-pentafluorobutane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**Pictogramme**



**Mention d'avertissement**

- Danger

**Mentions de danger**

- H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Conseils de prudence**

Prévention

- P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- P233

Intervention

- P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

- P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage

- P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

- P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification**

Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substance**

- Nom Chimique 1,1,1,3,3-pentafluorobutane
- Synonymes Pentafluorobutane, HFC-365mfc
- Formule C4H5F5

**Informations sur les Composants et les Impuretés**

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
1,1,1,3,3-pentafluorobutane	No.-Index : 602-102-00-6 No.-CAS : 406-58-6 No. ELINCS : 430-250-1 Numéro d'enregistrement: 01-0000017653-68-xxxx	99,8 - 100

**3.2 Mélange**

- Non applicable, le produit est une substance.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation

- Transférer la personne à l'air frais.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

P00000019504  
Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

2 / 17



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**En cas de contact avec la peau**

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**En cas d'ingestion**

- Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**En cas d'inhalation**

**Symptômes**

- narcose
- A forte concentration:
- Asphyxie

**En cas de contact avec la peau**

**Effets**

- Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

**En cas de contact avec les yeux**

**Effets**

- légère irritation

**En cas d'ingestion**

**Effets**

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins**

- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

- poudre
- Mousse
- Mousse formant un film aqueux (AFFF).
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

- L'eau peut s'avérer sans effet.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
- Risque d'ignition.
- Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
- Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

P0000019504  
Version : 7.00 / FR (FR)  
[www.solvay.com](http://www.solvay.com)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection particuliers des pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Vêtement complet résistant au feu
- Porter un survêtement résistant aux produits chimiques
- Actions spéciales pour la protection des pompiers
- En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée.
- Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Information supplémentaire**

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Après l'incendie, procéder rapidement à un nettoyage des surfaces exposées aux fumées pour limiter les dommages aux équipements.
- Approcher le danger dos au vent.
- Éviter de propager l'incendie en dirigeant l'agent extincteur en jet sur une nappe de liquide en feu.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

**Conseil pour les répondants en cas d'urgence**

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Enlever toute source d'ignition.
- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.
- Ventiler la zone.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- donnée non disponible

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Endiguer.
- Enlever avec un absorbant inerte.
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Utilisation dans un système fermé
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

P00000019504  
Version : 7.00 / FR ( FR )  
www.solvay.com



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

- Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.
- Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
- Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
- Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

**Mesures d'hygiène**

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Les gants, survêtements et bottes doivent être doublés (Protection contre le froid).

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques/Conditions de stockage**

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver le conteneur fermé.
- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Stocker dans un bac de rétention.
- Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.
- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
  
- Conserver à l'écart de :
  - Produits incompatibles

**Matériel d'emballage****Matière appropriée**

- verre
- Acier inoxydable
- Aciers revêtus.

**Matière non-appropriée**

- dans une boîte en carton
- Caisse en bois

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

- Ne contient aucune substance dont les valeurs limites d'exposition professionnelle sont supérieures à leurs seuils de déclaration réglementaires.

P00000019504

Version : 7.00 / FR ( FR )

www.solvay.com

5 / 17

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
1,1,1,3,3-pentafluorobutane	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques		9940 mg/kg	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques		4053 mg/m3	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques		2982 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques		605 mg/m3	
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques		3 mg/kg	

**Concentration prévisible sans effet ( PNEC )**

Nom du produit	Compartiment	Valeur	Remarques
1,1,1,3,3-pentafluorobutane	Eau douce	1,2 mg/l	
	Eau de mer	0,12 mg/l	
	Sédiment marin	0,737 mg/kg	
	Sédiment d'eau douce	7,37 mg/kg	
	Sol	0,823 mg/kg	
	Station de traitement des eaux usées	5,95 mg/l	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,14 mg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures de contrôle**
**Mesures d'ordre technique**

- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle**
**Protection respiratoire**

- Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
- Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

**Protection des mains**

- Porter des gants appropriés.
- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

**Matière appropriée**

- Fluoroelastomère

P00000019504

Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

6 / 17



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**Protection des yeux**

- Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

**Protection de la peau et du corps**

- Vêtements résistant au feu
- En cas de risque d'éclaboussures, porter:
  - Tablier
  - Bottes
  - caoutchouc butyle

**Mesures d'hygiène**

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Les gants, survêtements et bottes doivent être doublés (Protection contre le froid).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b><u>Etat physique</u></b>	liquide
<b><u>Forme</u></b>	Volatile.
<b><u>Couleur</u></b>	incolore
<b><u>Odeur</u></b>	d'éther
<b><u>Seuil olfactif</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Point de fusion/point de congélation</u></b>	<u>Point/intervalle de fusion:</u> < -20 °C
<b><u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u></b>	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> 40,1 °C ( 1.009 hPa)
<b><u>Inflammabilité (solide, gaz)</u></b>	Non applicable
<b><u>Inflammabilité (liquides)</u></b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b><u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u></b>	<u>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Type: Limite d'explosivité, inférieure 3,60 % (v)  <u>Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Type: Limite d'explosivité, supérieure 13,30 % (v)
<b><u>Point d'éclair</u></b>	<= -27 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
<b><u>Température d'auto-inflammabilité</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Température de décomposition</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>pH</u></b>	6,0 ( 1,7 g/l) <u>pKa:</u> Non applicable

P00000019504  
Version : 7.00 / FR ( FR )  
www.solvay.com

7 / 17



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

<b><u>Viscosité</u></b>	<u>Viscosité, dynamique</u> : 0,4 mPa.s ( 25 °C)
<b><u>Solubilité</u></b>	<u>Hydrosolubilité</u> : 1,7 g/l ( 21,2 °C) <u>Solubilité dans d'autres solvants</u> : miscible avec la plupart des solvants organiques:
<b><u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u></b>	log Pow: 1,61 ( 20 °C)
<b><u>Pression de vapeur</u></b>	433 hPa ( 20 °C)
<b><u>Masse volumique</u></b>	<u>Masse volumique apparente</u> : Non applicable
<b><u>Densité relative</u></b>	1,27 ( 20 °C)
<b><u>Densité de vapeur relative</u></b>	> 5
<b><u>Caractéristiques de la particule</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u></b>	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

<b><u>Explosivité</u></b>	Non explosif
<b><u>Propriétés comburantes</u></b>	N'est pas considéré comme comburant.
<b><u>Auto-inflammation</u></b>	580 °C
<b><u>Tension superficielle</u></b>	73,8 mN/m ( 20 °C)
<b><u>Poids moléculaire</u></b>	148 g/mol
<b><u>Constante de Henry</u></b>	env. 3800 Pa.m <sup>3</sup> /mole. (20 °C) Méthode: Méthode de calcul volatilité importante, Air

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1 Réactivité**

- Risque de réaction violente.
- Risque d'explosion.

**10.2 Stabilité chimique**

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- Les oxydants forts, les métaux alcalins et les métaux alcalino-terreux peuvent provoquer des incendies ou des explosions.

**10.4 Conditions à éviter**

- Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

- Métaux légers et/ou alcalins
- Poudres métalliques
- Métaux alcalino-terreux
- Oxydants forts

P0000019504  
Version : 7.00 / FR ( FR )  
www.solvay.com





## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

- Fluorure d'hydrogène gazeux (HF).
- Monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50 : > 2.000 mg/kg - Rat , mâle et femelle  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité orale aiguë selon le SGH.

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50 - 4 h ( vapeur ) : > 100.000 ppm - Rat , mâle et femelle  
N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Donnée non disponible

**Toxicité aiguë (autres voies d'administration)**

Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Lapin  
Pas d'irritation de la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Lapin  
Pas d'irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde  
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406

**Mutagénicité****Génotoxicité in vitro**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

**Génotoxicité in vivo**

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction et le développement****Toxicité pour la reproduction/Fertilité**

Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération - Rat, mâle et femelle,  
Inhalation  
Fertilité NOAEL Parent: 30.000 ppm  
OCDE ligne directrice 415

**Toxicité pour le développement/Tératogénicité**

P00000019504

Version : 7.00 / FR ( FR )

www.solvay.com

9 / 17



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

Rat, femelle, Inhalation  
Tératogénicité NOAEC:30.000ppm  
Méthode: OCDE Ligne directrice 414  
aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé

Lapin, femelle, Inhalation  
Tératogénicité NOAEC:30.000ppm  
Méthode: OCDE Ligne directrice 414  
aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé

**STOT****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.

Inhalation Exposition unique - Chien  
LOAEL: 75100 ppm  
sensibilisation cardiaque, après stimulation adrénergique

Inhalation un an - Rat , mâle et femelle  
NOAEC: 6980 ppm  
Organes cibles: Foie, Reins

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Milieu aquatique****Toxicité aiguë pour les poissons**

CL50 - 96 h : > 200 mg/l - Danio rerio (poisson zèbre)  
Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Non nocif pour les poissons (LC/LL50 > 100 mg/L)

**Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques**

CE50 - 48 h : > 200 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie )  
Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (EC/EL50 > 100 mg/L)

**Toxicité pour les plantes aquatiques****P00000019504**

Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

10 / 17



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

NOEC - 72 h : 13,2 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
 Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 Non nocif pour les algues (EC/EL50 > 100 mg/L)

CE50 - 72 h : > 114 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
 Essai en statique  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 Non nocif pour les algues (EC/EL50 > 100 mg/L)

**Toxicité pour les microorganismes**

CE50 - 3 h : > 595 mg/l - boue activée  
 Essai en statique

**Toxicité chronique pour les poissons**

NOEC: env. 38,2 mg/l - 30 jours - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
 Méthode: Méthode de calcul

**Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques**

Donnée non disponible

**Milieu terrestre**
**Toxicité pour les plantes terrestres**

NOEC: >= 0,006 g/l  
 Point limite: Taux de croissance

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Dégradation abiotique**
**Stabilité dans l'eau**

Hydrolyse  
 non significatif(ve)  
 Milieu  
 Eau

**Photodégradation**

photooxydation indirecte  
 Demi-vie (photolyse indirecte): env. 10,8 a  
 Air

**Eliminations photochimique et physique** Donnée non disponible

**Biodégradation**
**Biodégradabilité**

aérobique  
 Méthode: Essai de fiole fermée  
 2 % - 28 jours  
 La substance ne satisfait pas aux critères de biodégradabilité facile et de biodégradabilité aérobie ultime

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Coefficient de partage: n-octanol/eau**

Non potentiellement bioaccumulable.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

P00000019504

Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

11 / 17



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**Potentiel d'adsorption (Koc)**

Adsorption  
Sol/sédiments  
Koc: env. 9  
non significatif(ve)

**Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Potentiel de réchauffement planétaire**

Informations réglementaires: Règlement (UE) n ° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 794  
Informations supplémentaires: ANNEXE I GAZ À EFFET DE SERRE FLUORÉS VISÉS À L'ARTICLE 2, POINT 1 ; Section 1 - Hydrofluorocarbones (HFC)

Informations réglementaires: Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)  
Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 2.660  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 804  
Efficacité radiative: 0,22 Wm<sup>2</sup>ppb  
Informations supplémentaires: Hydrofluorocarbures

Informations réglementaires: PNUD - Manuel du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.  
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 794  
Informations supplémentaires: Annexe F - Groupe I: HFC

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- L'incinérateur doit être équipé d'un système de neutralisation ou de récupération d'HF.

P00000019504

Version : 7.00 / FR (FR)

www.solvay.com

12 / 17



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage**

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADN**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1993
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pentafluorobutane)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
Etiquette(s):	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Numéro d'identification du danger:	33

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**ADR**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1993
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pentafluorobutane)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
Etiquette(s):	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Numéro d'identification du danger:	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1993
---	---------

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Pentafluorobutane)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 3  
Etiquette(s): 3**14.4 Groupe d'emballage**  
Groupe d'emballage II  
Code de classification F1**14.5 Dangers pour l'environnement** NON**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Numéro d'identification du danger: 33

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**IMDG****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 1993**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Pentafluorobutane)  
Groupe de ségrégation du Code IMDG Not Relevant**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 3  
Etiquette(s): 3**14.4 Groupe d'emballage**  
Groupe d'emballage II**14.5 Dangers pour l'environnement** NON  
**Polluant marin****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
No EMS F-E , S-E

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Donnée non disponible

**IATA****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** UN 1993

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Pentafluorobutane)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 3  
 Etiquette(s): 3

**14.4 Groupe d'emballage**  
 Groupe d'emballage II

**14.5 Dangers pour l'environnement** NON

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

 Instructions d'emballage (avion cargo) 364  
 Max net qty/pkg 60,00 L  
 Instructions d'emballage (avion passager) 353  
 Max net qty/pkg 5,00 L

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)**

Les exigences de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n°1907/2006 s'appliquent à ce produit. La liste précise des utilisations restreintes est disponible dans l'entrée correspondante de cette annexe.  
 Number on list: 3

Ne peuvent être utilisés: - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, - dans des farces et attrapes, - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

**Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)**

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

**Autres réglementations**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées):**  
 Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

**Annexe I: P5c**
**P0000019504**

Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

15 / 17



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

**État actuel de notification**

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertoire à l'inventaire
Australian Inventory of Industrial Chemicals (AIIC)	- Répertoire dans l'inventaire : Un ou plusieurs ingrédients répertoriés avec des obligations et des restrictions réglementaires
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertoire à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertoire à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertoire à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire
Taiwan Chemical Substance Inventory (TCSI)	- Répertoire à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire NZIoC. Des obligations HSNO supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez vous reporter à la section 15 de la FDS pour la Nouvelle-Zélande.
EU. European Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemical (REACH)	- En cas d'achat auprès d'une entité juridique Solvay basée dans l'Espace économique européen (EEE), il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont exclus, exemptés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique Solvay établie en dehors de l'EEE, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par cours d'eau intérieurs.
- RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail.

P0000019504  
Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

16 / 17





## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**SOLKANE® 365 mfc**

Date de révision 09.09.2021

- IATA : Association du transport aérien international
- ICAO-TI : Instructions techniques relatives au transport en toute sécurité des marchandises dangereuses par air.
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- ATE : Valeur estimée de toxicité aiguë
- EC : Numéro de référence dans l'UE
- CAS : Numéro « Chemical Abstracts Service ».
- LD50 : Substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test (dose létale médiane).
- LC50 : Concentration de la substance causant 50 % (la moitié) de décès dans le groupe des animaux de test.
- EC50 : Concentration effective de la substance causant le maximum de 50 %.
- PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- vPvB : Substance fortement persistante et fortement bioaccumulable.
- GHS/CLP/SEA : Règlementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- STOT : Toxicité pour certains organes cibles

**Les acronymes cités ci-dessus ne sont pas tous référencés dans la présente fiche de données de sécurité (FDS).**

**Information supplémentaire**

- Nouvelle édition à distribuer en clientèle
- Mise à jour
- Voir section 1

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

**P00000019504**

Version : 7.00 / FR ( FR )

[www.solvay.com](http://www.solvay.com)

17 / 17

